

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie  
politique

Sous matière :  
Intercommunalité

**OBJET :  
AVIS POUR  
L'EXTENSION DE  
LA CHAMBRE  
FUNERAIRE  
INTERCOMMUNALE**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE  
Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES  
Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSSET Jean-François, BOUILLEUX Denis,  
ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ  
Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy,  
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absents :**

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,  
M. LINOUE Stéphane,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **30 JAN. 2018**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars 2002, le  
conseil municipal a approuvé la création d'une chambre funéraire  
intercommunale, située 58 avenue Monseigneur de Langle (parcelle AK 0326).

L'établissement comptant aujourd'hui 3 salons funéraires, le projet d'extension  
actuel consiste à construire 2 salons supplémentaires ainsi qu'une salle de  
convivialité. Cela permettra aux familles de se retrouver et de se recueillir dans  
de meilleures conditions.

A cet effet, la SEML Pompes funèbres du Lauragais, sollicite l'avis de la  
commune pour la réalisation de ce projet d'extension, sous réserve de l'accord  
délivré par Monsieur le Préfet et des autorisations d'urbanisme.

Il convient donc à l'assemblée de délibérer et de formuler un avis de principe  
sur la réalisation de ce projet d'extension.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet d'extension de la chambre funéraire intercommunale, avenue Monseigneur de Langle, tel qu'énoncé précédemment.

**DONNE** un avis de principe favorable pour ce projet.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

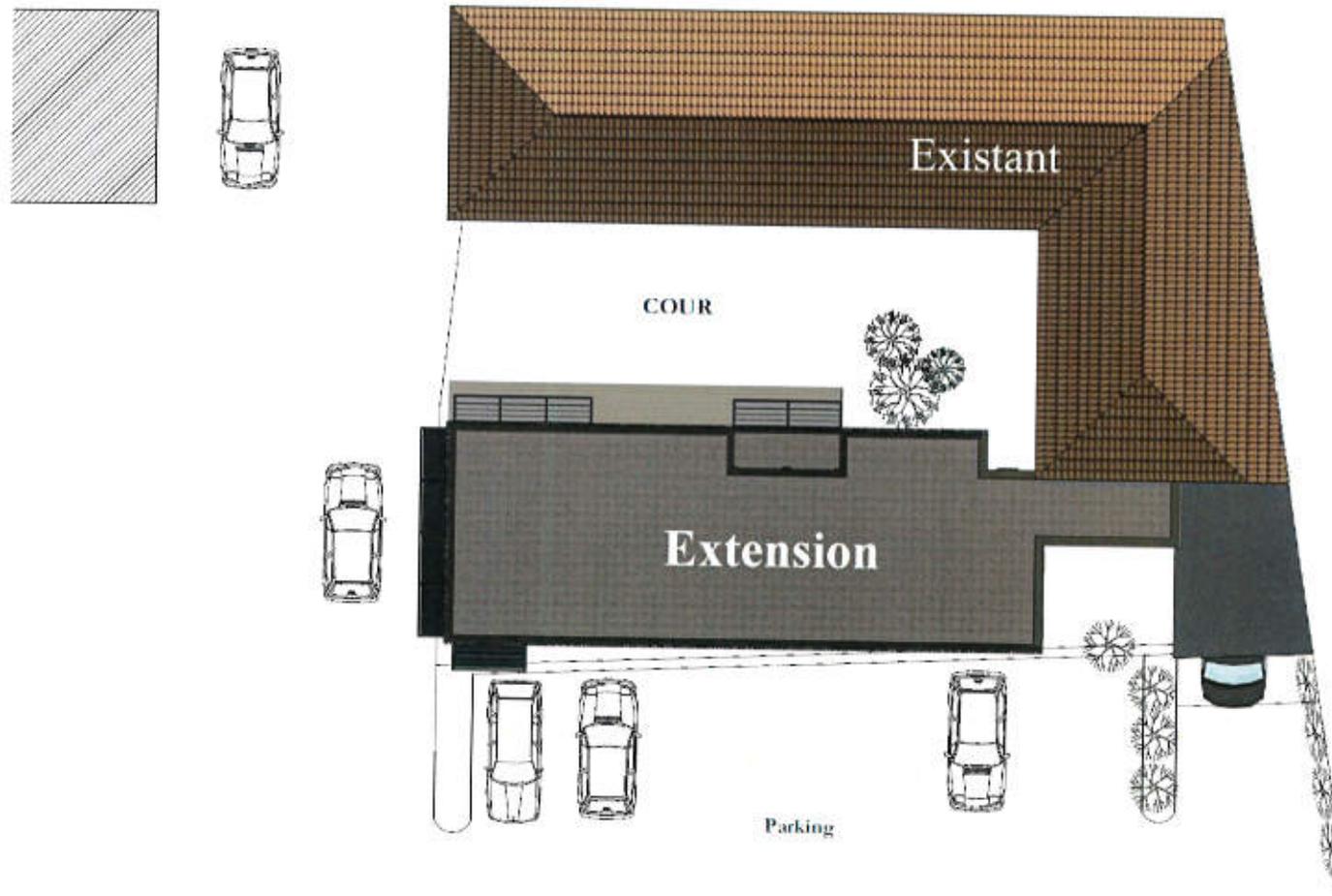
Ampliation faite le :  
**30 JAN. 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**29 JAN. 2018**  
Par publication le :  
**30 JAN. 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Pc/*  
  


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018  
N°011-211100763-20180124-2018-16-DE

# EXTENSION MAISON FUNERAIRE



Plan de MASSE

